



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	17

DELIBERATION

N° 90/2022

OBJET :

Modification du plan de
financement relatif à la
réhabilitation de la chapelle
Notre-Dame des Grâces

Le lundi 26 septembre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2022

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Danielle GASTALDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Geneviève IDDA donne pouvoir à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK donne pouvoir à Audrey ROSSI, Karine BOETTI donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI donne pouvoir à Julia BONNET, André IPERT, Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 25 juillet 2022, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement pour la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement, joint à la présente délibération, comme suit :

Le montant de cette opération est de 218 484 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT et l'aide de la DRAC à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions au Département et à la DRAC pour la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces.

APPROUVE la modification du plan de financement.

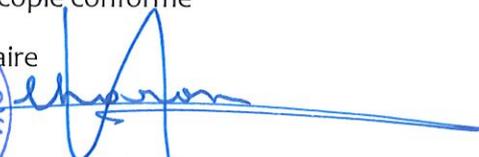
AR Prefecture

006-210600235-20220926-2022_122-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2022 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire

Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN



PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : RESTAURATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DES GRÂCES

DEPENSE :

Montant 218 484.00 € HT

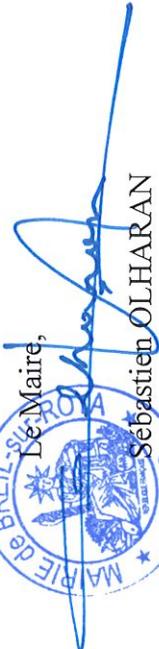
Montant TTC 262 180.80 €

RECETTES :

DÉPARTEMENT 80 %
ÉTAT (DRAC) 20 %

174 787.20 €
43 696.80 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 26 SEPTEMBRE 2022

Le Maire,

Sébastien OLHARAN



AR Prefecture

006-210600235-20220926-2022_122-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022